

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent trente-sixième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 12 avril 2010 à 11 h 00 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 25 MAI 2010

Procès-verbal de la trois cent trente-sixième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 12 avril 2010 à 11 h 00 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
RAINVILLE, Maxime Étudiant – Maîtrise en gestion de projet	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>PERSONNE INVITÉE :</u>		
VILLENEUVE, Lucie Adjointe au secrétaire général et conseillère juridique	X (<i>point 6</i>)	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur et président du comité exécutif, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 11 h 05.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Maxime Rainville, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent trente-cinquième réunion tenue le 8 mars 2010
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Embauche d'un(e) psychologue et agent(e) de stage à la Clinique de psychologie au Département de psychoéducation et de psychologie
- 4.- Entente de copropriété et de gestion de propriété intellectuelle
- 5.- Renouvellement de l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) à la société de valorisation Gestion Valéo
- 6.- Approbation d'un règlement judiciaire (**huis clos**)
- 7.- Prochaine réunion
- 8.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la trois cent trente-cinquième réunion tenue le 8 mars 2010

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent trente-cinquième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent trente-cinquième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Embauche d'un(e) psychologue et agent(e) de stage à la Clinique de psychologie au Département de psychoéducation et de psychologie

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la création, le 1^{er} février 2010, d'un poste de psychologue et agent(e) de stage à la Clinique de psychologie au Département de psychoéducation et de psychologie (résolution 339-CA-5108), le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de madame Hélène Forget, directrice du Département de psychoéducation et de psychologie, de monsieur Paul Greenman, responsable au doctorat en psychologie au Département de psychoéducation et de psychologie et de madame France Pétrin, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu neuf (9) candidatures et a retenu pour une entrevue six (6) candidatures.

Le comité de sélection recommande la candidature de monsieur Michel Roy à titre de psychologue et agent de stage à la Clinique de psychologie au Département de psychoéducation et de psychologie. Monsieur Roy est psychologue clinicien depuis plus de 21 ans au Centre hospitalier Pierre Janet. Il œuvre également au sein du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des psychologues du Québec à titre d'inspecteur. Monsieur Roy est chargé de cours à l'Université du Québec en Outaouais depuis 2004 et est étudiant au doctorat en psychologie clinique à l'Université de Sherbrooke depuis 2005.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 336-CX-1441 concernant l'embauche d'un psychologue et agent de stage à la Clinique de psychologie au Département de psychoéducation et de psychologie (**Michel Roy**); laquelle est jointe en appendice.

4.- **Entente de copropriété et de gestion de propriété intellectuelle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que les travaux menés par le professeur Stéphane Bouchard ont conduit à une déclaration d'invention. Ces travaux ont été réalisés par le professeur Bouchard avec la contribution de personnels de recherche, lesquels ont été payés par des subventions et contrats obtenus par ce professeur.

Il importe de rappeler qu'à l'UQO, les droits d'auteur appartiennent aux professeurs en ce qui a trait aux résultats des recherches menées par ceux-ci. Dans le cas présent, on estime qu'environ 20 % de la contribution intellectuelle provient du travail des personnels. Sur cette base, le professeur convient d'une entente qui, à terme, ferait en sorte que les redevances issues de la valorisation de cette propriété intellectuelle seraient partagées avec l'UQO sur une base de 80 % au professeur et 20 % à l'UQO.

Une entente visant à formaliser ce partage a été élaborée par le Décanat de la recherche et est soumise au comité exécutif afin d'obtenir un mandat explicite permettant de signer le document. En effet, après examen de la *Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle*, il semble avisé d'obtenir un mandat explicite du comité exécutif à cette fin. Par ailleurs, une réflexion pourrait être entreprise dans le but de vérifier si, à l'avenir, on souhaiterait confier un mandat au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche afin de signer ces ententes sans devoir les soumettre à une instance.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au comité exécutif d'autoriser la signature de l'entente annexée.

Il est rappelé aux membres le caractère confidentiel du document joint à l'avis d'inscription.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 336-CX-1442 concernant une entente de copropriété et de gestion de propriété intellectuelle; laquelle est jointe en appendice.

5.- **Renouvellement de l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) à la société de valorisation Gestion Valéo**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que le conseil d'administration de l'UQO a approuvé l'adhésion de l'UQO à la société de valorisation Gestion Valéo à sa réunion du 17 septembre 2007 (314-CA-4705). L'adhésion couvrait une période initiale de trois (3) ans.

Deux technologies de l'UQO ont été évaluées et ont reçu un soutien au développement de la part de Gestion Valéo (photonique et technologie langagière) et une troisième (micro-électronique) est en évaluation. Un de ces projets a fait l'objet d'une

demande de subvention d'environ 500 000 \$ auprès du gouvernement du Québec et pour laquelle une réponse est attendue en mai 2010. En outre, Gestion Valéo a conseillé l'UQO en matière de gestion de la propriété intellectuelle pour différents dossiers de professeurs (Stéphane Bouchard, Alain Charbonneau, Jean Quirion, Wojtek Bock et Rokia Missaoui).

La participation à la capitalisation et les cotisations annuelles de chaque établissement sont déterminées sur la base du niveau de ses activités de recherche en sciences naturelles et en génie. La part de l'UQO dans la société est de 2 %. Les cotisations de l'UQO ont totalisé environ 48 000 \$ pour la période de 2008-2010 et sont estimées à 51 699 \$ pour la période de 2010 à 2013. Ces cotisations sont remboursées par une subvention d'un programme de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

La structure juridique est composée de deux niveaux de sociétés en commandite : le premier niveau inclut une société pour chaque établissement et le deuxième niveau est une société pour l'ensemble. À cela s'ajoute une corporation de gestion, Gestion Valeo. L'annexe présente les conventions en vigueur et les modifications de prolongation proposées pour la société en commandite de l'UQO, la société en commandite de Gestion Valéo et la convention des actionnaires de Gestion Valéo.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 336-CX-1443 concernant le renouvellement de l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) à la société de valorisation Gestion Valéo; laquelle est jointe en appendice.

6.- Approbation d'un règlement judiciaire

Me Lucie Villeneuve, adjointe au secrétaire général et conseillère juridique, est présente pour le traitement de ce point.

Le comité exécutif est invité à approuver un règlement hors cour. Il explique que le comité va également être invité à décréter un huis clos pour le traitement de ce point et insiste sur le caractère hautement confidentiel des discussions de même qu'en regard de la résolution qui pourrait être adoptée, également dans le cadre du huis clos.

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, il est résolu à l'unanimité de décréter le huis clos, en autorisant Me Lucie Villeneuve à y prendre part.

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité de lever le huis clos.

Sur proposition dûment faite et dûment appuyée, la résolution 336-CX-1444 concernant l'approbation d'un règlement judiciaire a été adoptée à l'unanimité, étant entendu que ladite résolution est confidentielle et sous la garde exclusive du secrétaire général.

Sur proposition dûment faite et dûment appuyée, la résolution 336-CX-1444-01 concernant le suivi à effectuer à la résolution 336-CX-1444 a été adoptée à l'unanimité, étant entendu que ladite résolution est confidentielle et sous la garde exclusive du secrétaire général.

7.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 25 mai 2010 à 18 h 00.

8.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par monsieur Michal Iglewski, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 12 h 50.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice